COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE



ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°37-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 05 juin 2024 par l'entreprise PRAT TP, laquelle souhaite effectuer des travaux de purges de voirie sur le chemin des Perrières à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie intercommunale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 10 juin 2024 pour une durée de 6 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située chemin des Perrières pour tous les véhicules :

- Interdiction de circuler
- Route Barrée

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 10 juin 2024 au lundi 15 juin 2024.

ARTICLE 3: Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise PRAT TP, 10 rue des Vernes 42600 Montbrison, nom du responsable : PRAT Jérôme tél : 04 77 24 26 20

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Entreprise PRAT TP, 10 rue des Vernes 42600 Montbrison, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 10 juin 2024

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été mis en ligne le : 10/06/2024 Le Maire,

Frédéric MILLET

1